



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 25 novembre 2022

N° 22-154

#### OBJET : AFFAIRES GENERALES Insertions publicitaires - PROG

**Date de la convocation : le 18 novembre 2022**

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre de votants : 33**

**Ayant donné procuration : 9**

**Absents excusés : 9**

**Absents : 0**

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle Clément Marot, 19 Rue George Sand, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents** : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER.

**Absents Excusés** : M. Alexis LAMOUREUX donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Sylvain GILLET donne pouvoir à Mme. François THOMERE, M. José BONY donne pouvoir à M. Thierry PRIEUR, Mme Nathalie SUPPLY donne pouvoir à M. Alain OFFROY, Mme Mélanie THOMAS donne pouvoir à Mme. Marie ARNOULT, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme. Myriam SANTACANA, Mme Justine BÉCHET donne pouvoir à Mme. Sandra GUICHARD.

**Secrétaire de Séance** : M. Marc LEONARD.

\*\*\*\*\*

Vu le Code de la Commande Publique,

Afin de pouvoir faire la promotion des spectacles, animations et événements programmés à Amboise, notamment au Théâtre Beaumarchais, mais aussi hors les murs, la Ville d'Amboise réalise des encarts publicitaires. PROG est un magazine gratuit mensuel, imprimé à 20 000 exemplaires par la Sarl PROG 2.0/ Zitcom.

L'engagement 2023 prévoit :

### **3 pleines pages :**

Offre 2 achetées, la 3ème à -50%

Inclus dans le forfait pleine page :

- 1 story
- 1 parution dans la sélection PROG! semaine ou week end
- 1 encart sur la newsletter catégorie "Nos sélections"
- 1 encart sur le site internet "Sélection carrousel"
- 1 publication sur les réseaux sociaux

### **2 troisième de couverture**

#### **2 demi-pages**

Offre une 3ème de Couverture = -50% sur la 1/2 page

Inclus dans le forfait couverture :

- 2 stories
  - 1 parution dans la sélection PROG! semaine ou week end
  - 1 encart sur la newsletter catégorie "A la Une"
  - 1 encart sur le site internet en home page du site internet
  - 1 publication sur les réseaux sociaux
  - 1 publication sponsorisé sur les réseaux sociaux
- 1/2 page : Parution dans le PROG! de Mai

Inclus dans le forfait 1/2 page :

- 1 story
- 1 parution dans la sélection PROG! semaine ou week end
- 1 encart sur la newsletter catégorie "Sans oublier"

#### **3 demi-pages**

Inclus dans le forfait demi page :

- 1 story
- 1 parution dans la sélection PROG! semaine ou week end
- 1 encart sur la newsletter catégorie "Sans oublier"

+ Coup de cœur Agenda jeune Public offert pour un devis à l'année

Inclus dans le forfait coup de cœur agenda JP:

- 1 story
- 1 parution dans la sélection PROG! semaine ou week end
- 1 encart sur la newsletter catégorie "Sans oublier"

Il est donc nécessaire de s'acquitter du montant de 4080 euros HT (TVA 20 %, soit 4896 € TTC) pour 10 parutions auprès du fournisseur PROG.

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6231, rubrique 3130 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Affaires Générales, Urbanisme, Mobilité, Voirie et Bâtiments le 17 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix POUR et 19 CONTRE :

- de ne pas s'acquitter du montant de 4080 euros HT (TVA 20 %, soit 4896 € TTC) pour 10 parutions auprès du fournisseur PROG,
- de ne pas autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce marché.

POUR : 14 (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Sylvain GILLET)

CONTRE : 19 (Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, M. Claude VERNE)

ABSTENTION :

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le secrétaire de séance,**  
**Marc LEONARD**  
L'adjoint délégué aux Finances

**Thierry BOUTARD**  
Maire d'Amboise  
Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Amboise